

AVIS D'APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT

Visa de conformité juridique :

Date de lancement : 23 décembre 2011

Appel à manifestation d'intérêt : N°OBS 50110

Nom du projet : Etude des ports nationaux et développement du port de Mayumba

Source de financement : Budget de l'Etat Gabonais

1. OBJET

Par le présent appel à manifestation d'intérêt, le Ministère des Transports en tant que Maître de l'Ouvrage et l'Agence nationale des Grands Travaux (ANGT) en tant que Maître d'Ouvrage Délégué se proposent d'arrêter une liste restreinte des bureaux d'études qualifiés qui seront appelés à soumissionner pour la réalisation de l'étude ci-dessous indiquée qui vise à :

- Elaborer un Schéma Directeur de Développement des ports du Gabon ;
- Identifier les sites potentiels et déterminer la faisabilité d'un nouveau port en eaux profondes ;
- Déterminer la faisabilité de l'expansion des ports existants ;
- Développer des plans d'aménagement pour chaque option de développement des ports ;
- Réaliser l'analyse économique pour le programme retenu ;
- Planifier la phase de construction.

2. PARTICIPATION

Le présent appel à manifestation d'intérêt s'adresse aux bureaux d'études nationaux et internationaux qui ne sont pas concernés par les mesures d'exclusion de l'article 11 du décret n°001140/PR/MEFBP du 18 décembre 2002 portant code des marchés publics à savoir :

- Les personnes physiques ou morales en état de liquidation judiciaire et les personnes physiques dont la faillite personnelle a été prononcée ;
- Toute personne physique ou morale condamnée pour infraction à une disposition du code pénal ou du code général des impôts prévoyant l'interdiction d'obtenir de telles commandes ;
- Toute Entreprise qui à la suite de la soumission d'informations inexactes ou d'un manquement grave à ses obligations contractuelles, et après avoir été invitée au préalable à présenter ses observations par écrit, est temporairement exclue de la passation des marchés par décision motivée de la Direction Générale des Marchés Publics ;
- Les Entreprises dans lesquelles la personne responsable des marchés ou de la commission d'évaluation des offres possède des intérêts financiers personnels de quelque nature que ce soit ;
- Les Entreprises affiliées à toute personne (physique ou morale) ayant contribué à préparer tout ou partie des dossiers d'appel d'offres ou de consultation.

3. COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Les dossiers de manifestation d'intérêt doivent comprendre les éléments suivants :

- une déclaration de manifestation d'intérêt signée du représentant du bureau d'études faisant apparaître son nom, sa qualité, son adresse, sa nationalité et les pouvoirs qui lui sont délégués et précisant que le candidat a l'intention de soumissionner à l'appel d'offre s'il est présélectionné ;
- les documents arrêtant la constitution ou le statut, le lieu d'enregistrement et le domicile légal de la société. Ces documents comprenant les statuts, l'agrément de commerce ou la fiche circuit de création du bureau d'études, permettront d'identifier l'activité principale du bureau d'études ;
- une attestation de non faillite délivrée par le tribunal compétent du lieu du siège social du bureau d'études et datant de moins de trois (3) mois ;
- une attestation d'imposition prouvant que la société est à jour de ses obligations fiscales au titre de l'année 2010 (applicable aux candidats nationaux) ;
- une attestation CNSS du troisième trimestre 2011 (applicable aux candidats nationaux) ;
- une description du bureau d'études, notamment les moyens matériels et humains qu'il compte mettre en œuvre pour la réalisation de la mission (organigramme, liste du personnel clé avec leurs fonctions respectives, cursus, ancienneté et type de contrat liant chaque agent au bureau d'études. Joindre les CV signés des intéressés) ;
- les références générales et spécifiques du bureau d'études dans le domaine concerné par l'appel à manifestation d'intérêt notamment le dernier rapport d'activité annuelle accompagné des renseignements généraux, les brochures et les références concernant l'exécution des contrats analogues, les expériences antérieures pertinentes dans les conditions semblables (joindre les attestations de bonne fin d'exécution). Pour ce

faire, le candidat devra indiquer, pour chaque contrat similaire exécuté dans les mêmes conditions au cours des dix dernières années :

1. Le nom et l'adresse du client ;
2. La valeur financière approximative du contrat en Francs CFA.

Les bureaux d'études peuvent s'associer et présenter une candidature unique. Pour cela, ils doivent présenter un accord de groupement entre bureaux. Cet accord doit préciser le statut juridique, le chef de file du groupe, le rôle et les titres de chaque membre. Chaque membre doit, par ailleurs, produire les pièces demandées ci-dessus.

En cas de sous-traitance, le candidat devra fournir la liste du ou des sous-traitants dont il demande l'agrément.

4. MODALITÉ DE PRÉSENTATION DES DOSSIERS DE CANDIDATURE

Les dossiers de candidature de manifestation d'intérêt ainsi que toutes les correspondances seront rédigés en langue française. Les documents complémentaires et les imprimés fournis par le Candidat peuvent être rédigés dans une autre langue à condition d'être accompagnés d'une traduction en français. Ils doivent être présentés dans une enveloppe fermée en un (1) original et 4 copies. L'enveloppe extérieure devra porter impérativement la seule et unique mention suivante :

APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT N°OBS 50110

**ÉTUDE DES PORTS NATIONAUX ET DÉVELOPPEMENT DU PORT DE MAYUMBA
NE PAS OUVRIR AVANT LE 06/02/2012 À 11 HEURES**

5. CRITÈRES DE SÉLECTION

Les critères de sélection des candidatures sont les suivants :

- le candidat doit justifier de son aptitude à réaliser les prestations dans le domaine concerné par le projet ;
- le candidat doit justifier d'une expérience d'au moins 10 ans dans les prestations similaires (joindre les attestations de bonne fin d'exécution) ; il doit avoir l'expérience et les compétences dans les études similaires et pouvoir réaliser 75 % de l'étude à Libreville avec un effectif minimum de 20 % d'employés gabonais. Le délai prévisionnel d'exécution est de six mois ;
- le candidat doit justifier des moyens matériels, techniques adéquats et d'un personnel clé en adéquation avec la mission (indiquer l'expérience minimum) ;
- le candidat doit justifier d'une capacité financière lui permettant de démarrer l'exécution des prestations dès la notification du marché (joindre les documents attestant l'accès à des financements tels que des avoirs liquides, lignes de crédits, etc.) ;
- le candidat ne doit pas avoir d'antécédent de non exécution. Le soumissionnaire doit établir qu'il a exécuté et achevé tous les marchés obtenus pendant les 10 dernières années et qu'il n'a pas de litiges qui lui sont imputables en cours avec l'Administration.

6. DATE DE CLÔTURE ET LIEU DE DÉPÔT DES CANDIDATURES

Les dossiers de manifestation d'intérêt doivent être adressés à l'adresse suivante, au plus tard le **lundi 6 février 2012 à 10 heures (heure locale)**.

Agence Nationale des Grands Travaux

B.P : 23765 Libreville-Gabon

1er étage de l'Immeuble du bord de mer sise à côté de l'ancien gouvernorat

Direction des contrats - 00241 07 99 96 42

7. OUVERTURE DES PLIS

Les plis seront ouverts par la commission d'évaluation des offres le **lundi 6 février 2012 à 11 heures (heure locale)** dans la salle de réunion de l'Agence Nationale des Grands Travaux sise au 1er étage de l'immeuble du Bord de Mer sis à côté de l'ancien gouvernorat.

8. INVITATION À SOUMISSIONNER

Les Consultants retenus à l'issue de la présélection recevront par la suite une lettre d'invitation à soumissionner.

Le Directeur Général des Marchés Publics, Commissaire Général, Jean Félix SOCKAT

Le Directeur Général de l'ANGT, Henri OHAYON

Le Ministre des Transports, Julien NKGHE BEKALE